

Mardi 3 :

Les dossiers de jeunes placés en institution : problème d'éthique et corpus inédit pour la recherche

Centre des Archives du Monde du Travail, Roubaix (59)

18 novembre 2003

Les dossiers de jeunes sont la plupart du temps conservés dans les établissements. Parfois les dossiers les plus anciens, devant céder la place aux nouveaux, ont disparu corps et biens. S'il y a normalement obligation de les garder *in situ* (ou de les verser à un service d'archives), et si de tels documents sont considérés comme archives publiques, force est de constater que jusqu'à aujourd'hui aucune politique d'ensemble n'a permis d'en assurer la conservation. Outre les énormes problèmes de place, la gestion d'un tel corpus pose des questions de confidentialité. Comment répondre par exemple, aux demandes formulées par les « anciens » ou leurs proches, voulant accéder à un dossier ? Du fait de la complexité de la législation sur ce thème, et faute d'une ligne d'action claire adoptée par l'ensemble des professionnels du secteur, les réponses sont données souvent au coup par coup, voire « à la tête du client », par ceux qui en sont les détenteurs. La question de la consultation de ces dossiers par des personnes extérieures est elle aussi légiférée de façon stricte : l'arrêt du 10 janvier 1996 prononcé par le Conseil d'Etat précise les règles de communicabilité des dossiers individuels des pupilles qui sont constitués par les services de l'aide à l'enfance. L'application pratique d'une telle mesure, préconisant l'extraction de telle ou telle pièce ou l'occultation de telle ou telle mention, pose question. Pourtant, l'utilisation sous couvert d'anonymat de certains documents contenus dans ces dossiers, comme il a été fait récemment pour le centre d'exposition permanent « Enfants en Justice XIXe-XXe siècles », ont montré la richesse et le caractère exceptionnel de ce corpus. Les rédactions retrouvées dans les dossiers d'observation du centre de Savigny-sur-Orge ont ainsi révélé l'existence « d'écrits de jeunes », témoignages uniques en leur genre, sur les périodes de la guerre, de l'après-guerre, de l'Algérie, des blousons noirs...

Programme

Intervenants :

Que faire des dossiers et que doit-on communiquer ?

Francis DAMIDE, directeur général de la Société de protection et de réinsertion du Nord

Les dossiers d'enfants : enjeux d'un patrimoine partagé

Valérie POINSOTTE, ancienne responsable des archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, conservatrice au CAMT

L'accès aux dossiers : décalage entre attentes et contenu

Fatima AMEUR, assistante sociale, Direction enfance et famille, Conseil général du Nord

Le dossier médico-pédagogique d'élève comme objet d'histoire : entre stratégies privées et stratégies publiques

Martine RUCHAT, historienne de l'éducation, chargée de recherches à la Fondation archives, Institut Jean-Jacques Rousseau, Université de Genève

Animation visuelle :

Exposition de textes et dessins des dossiers de mineurs du Centre d'observation de Savigny-sur-Orge (91)

Films *Et si...* et *La confession*, réalisés par Mathias GARDET, 2001

Extrait de *Itinéraire d'un enfant placé*, réalisé par Joëlle et Michèle LONCOL, FR2, 1998